



BAREME DES HONORAIRES A COMPTE DU 01.04.2017

SERVICE DE TRANSACTION AGENCE DE MARSEILLE

Ces honoraires comprennent :

- L'estimation du prix de vente,
- L'établissement de la fiche technique et le cas échéant d'un plan du bien à vendre,
- La présentation et la publicité du bien à vendre,
- La réception et la sélection des acquéreurs,
- Les visites du bien à vendre,
- L'étude du financement des acquéreurs,
- La rédaction des actes juridiques,
- La garantie du dépôt de séquestre,
- La transmission au notaire pour authentifier la vente,
- La signature de l'acte notarié.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES (TRANCHES CUMULATIVES)	€ TTC
Minimum de Perception	5.100,00 €
Honoraires sur le prix de vente TTC : Tranche jusqu'à 250.000 €	6,00 %
Honoraires sur le prix de vente TTC : Tranche au-delà de 250.000 €	5,00 %

SERVICE DE LOCATION

BAUX D'HABITATION soumis aux dispositions de la Loi du 6 Juillet 1989	€ TTC
Honoraires de constitution et d'agrément du dossier locataire, de rédaction de bail à la charge du mandant (basé sur le loyer annuel hors charges)	10,20 %
Honoraires de réalisation de l'état des lieux à la charge du mandant	3,00 €/m ²
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail à la charge du locataire	
En zone très tendue	12,00 €/m ²
En zone tendue	10,00 €/m ²
Pour le reste du territoire	8,00 €/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux à la charge du locataire	3,00 €/m ²
Honoraires d'inventaire du mobilier dans le cadre de location meublée à la charge du mandant	210,00 €
BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS à la charge du locataire	
Recherche de locataire : Présentation de l'offre de location à la clientèle, publicités, visite, constitution et étude du dossier du candidat locataire : Honoraires de location (basé sur le loyer triennal net de charges)	12,00 %
Etablissement du bail et renouvellement	
Minimum de perception	500,00 €
Sur tranche de loyer triennal inférieur à 11.000 €	1,60 %
Sur tranche de loyer triennal supérieur à 11.000 €	1,09 %
Honoraires d'état des lieux (basé sur le loyer triennal net de charges)	2,40 %
CESSION DE FONDS DE COMMERCE	
Sur le prix de cession	15,00 %

Les prix indiqués ci-dessus seront augmentés chaque année au 1^{er} Janvier en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE sur la base de l'indice du 3^{ème} trimestre 2014 valeur 1.627.

Les prix indiqués ci-dessus sont exprimés en € TTC au taux actuel de TVA de 20 %.